

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2021**

Le 21 septembre 2021 à 20 h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Madame THOMINET Odile, Maire.

**Date de convocation** : 15 septembre 2021

**Présents :**

THOMINET Odile, LACROIX Olivier, LEGER Lydie, LARONCHE Sébastien, PAILLARD Bruno, ROBIN Armand, LEBRESNE Corinne, LECOURTOIS Anthony, GROULT Jérémy, LEGAY Aurélie, LE BRUN Bernadette, PADET Christian, VERNON Stécy, ECOURTEMER Christelle.

**Absents** : Néant

**Absents excusés** : BERNARD Josette.

**Pouvoirs** : Néant

**Nombre de conseillers** :

**Présents** : 14

**Votants** : 14

**En exercice** : 15

Mme LEGAY Aurélie désignée conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, remplit les fonctions de secrétaire.

**Adoption du procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2021 :**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Délibération CM2021-159 : Délégation de pouvoir au maire**

Aux termes de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a délégué au maire une partie de ses attributions.

Ainsi, le maire rend compte succinctement de la décision prise depuis la séance du 31 août 2021 :

**Décision du maire 2021-016** : Budget Commune - abonnement application « Classroom » pour les cinq classes de l'école de Surtainville, pour l'année scolaire 2021-2022, KLASSROOM : 10, rue de Penthievre – 75008 PARIS, pour un montant total de 120.83 € HT soit 145.00 € TTC.

**Décision du maire 2021-017** : Budget Camping - abonnement annuel IP et logiciel pour connexion du Terminal de paiement (TPE) cartes bancaires à internet (fibre optique), CAPSYS : 52, rue d'Emerainville - 77183 CROISSY BEAUBOURG, pour un montant total de 723.00 € HT soit 867.60 € TTC.

## **Délibération CM2021-160 : Personnel : création d'un emploi permanent**

### **Exposé**

Le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Actuellement, deux agents techniques territoriaux sont à temps partiel, il est donc nécessaire de recruter un adjoint technique territorial à temps complet, afin de pallier aux temps d'absences induits.

### **Délibération**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 et 34,

Vu le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique territorial, à temps complet, soit 35h00/35h00, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **adopter** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, soit un poste d'adjoint technique territorial.
- **dire** que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget communal 2022 chapitre 12.
- **autoriser** le maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTANTS : 14    - POUR : 14    - CONTRE : 0    - ABSTENTION : 0

## **Délibération CM2021-161 : Urbanisme : demande inscription des parcelles cadastrées AB 404 et 779 en zone 1NL dans le registre de concertation sur l'étude du PLUi**

### **Exposé**

Le maire informe les membres du conseil municipal que les parcelles cadastrées AB 404 et 779 sont situées en zone 1NB de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU), mais elles sont principalement cultivées pour maraîchage. Par conséquent, il serait plus judicieux qu'elles soient situées en zone 1NL de notre PLU.

### **Délibération**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Plan Local d'Urbanisme de SURTAINVILLE approuvé en date du 21 octobre 2003,

Vu le registre de concertation au public sur l'étude du PLUi Les Pieux mis à disposition à la mairie,

Considérant que l'utilisation principale des parcelles cadastrées AB 404 et 779 est la culture maraîchère et que le zonage en 1NL correspond à ce type d'activité,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **solliciter** l'inscription des parcelles cadastrées AB 404 et 779 en zone 1NL dans le registre de concertation au public sur l'étude du PLUi de Les Pieux,

- autoriser le maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

VOTANTS : 14 - POUR : 14 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

### **Délibération CM2021-162 : Compte-rendu de la commission Jeunesse - Sport - Loisirs - Communication - Tourisme**

Mr LARONCHE Sébastien, adjoint, donne un compte-rendu de la commission Jeunesse-Sport-Loisirs-Communication-Tourisme qui a eu lieu le 14 septembre 2021 :

#### **1 - Aménagements Mare des Laguettes**

La mare des Laguettes est l'espace de loisir de la commune. Lors de la campagne électorale, un projet pour redynamiser ce lieu avait été évoqué.

Les espaces de loisirs (jeux, skate-park et terrain de tennis) sont vieillissants et méritent d'être rénovés ou remplacés.

- Après échanges, il est proposé de :

- Remplacer les jeux actuels par : une tyrolienne, un nouvel espace toboggan et une balançoire « panier ». Des devis seront sollicités.
- Implanter à la place du terrain de tennis un « city stade » avec terrain de hand, basket, volley et tennis.
- Evaluer les besoins de rénovation du skate-park.

Proposition est faite de faire un chiffrage de ces différents investissements tout en recherchant des sources de financements (département, CAF, ..) afin d'évaluer une enveloppe financière pour l'inscription au budget 2022 et années suivantes.

Il est également proposé de continuer la végétalisation de l'espace des Laguettes.

#### **2 - Création de voies douces / pistes cyclables**

La création de voies douces ou de pistes cyclables est actuellement encouragée par différentes institutions avec des propositions d'accompagnement financières intéressantes. Deux tracés sont proposés :

- Le premier concerne la route des Laguettes, toujours plus empruntée par les véhicules, les piétons et les cycles. L'affluence est importante durant la saison estivale. L'idée serait de créer une liaison douce entre le bourg et la mare des Laguettes. Après avoir pris l'attache de quelques propriétaires, il serait possible de faire l'acquisition de bandes de terrains nécessaires à l'agrandissement de la route. Une voie douce permettrait d'accueillir des piétons ainsi que des cyclistes, trottinettes, skate... La liaison Mare des Laguettes / Plage peut être aussi envisagée.
- La seconde piste consisterait de matérialiser la route des Mielles dans la perspective de créer une continuité cyclable sécurisée avec les autres communes littorales.

Les premiers chiffrages vont être réalisés, tout en débutant la recherche de financements externes afin d'accompagner la Commune dans la réalisation de ces nouvelles voies douces.

#### **3 - Marché Estival : Bilan / Perspectives**

Le marché estival s'est déroulé du 7 juillet au 25 Août 2021 à la mare des Laguettes. Le changement de jour a été globalement apprécié par les usagers, cela permettant de ne plus être en concurrence avec le marché situé au château du Rozel.

Si le 14 juillet a été marqué par une belle affluence, les autres jours de marché, la fréquentation a été mitigée.

La Présidente de l'association « Ani'marché » nous a fait part de sa volonté de cesser ses activités. Il est donc envisagé que la commune reprenne la main sur l'organisation du marché estival, faute de maintien de cette association.

#### **4 - Animations hiver 2021/2022**

Les animations pour cet hiver sont pour le moment inexistantes.

Toutefois, les actions suivantes pourraient avoir lieu :

- Bourse aux jouets par l'Association des Parents d'Elèves (APE),
- Marché de Noël,
- Salon du livre,
- Opération de fascinage dans les dunes.

Il pourrait être également mis en place des chantiers citoyens.

#### **5 - Mise à jour de l'application**

L'application « Surtain\_com » nécessite d'être mise à jour afin de satisfaire aux exigences des nouveaux smartphones. Mr ROBIN Armand, conseiller municipal, a débuté cette mise à jour.

Par ailleurs, Mr ZANETTI Julien, concepteur de l'application « Surtainville Découverte » nous propose de faire don de son application à la commune. Mr ROBIN Armand, conseiller municipal, se propose d'assurer la continuité de cet outil.

Le conseil municipal prend note du présent compte-rendu et valide les propositions retenues par la commission. Pour l'étude sur l'aménagement du terrain de loisir des Laguettes, Les membres du conseil municipal ont choisi un ordre de priorité pour les installations :

- 1) Remplacement des jeux actuels par une tyrolienne, un nouvel espace toboggan et une balançoire à panier,
- 2) Rénovation du skate park avec une mise en accessibilité au public débutant,
- 3) Mise en place un « city stade » avec terrain de hand, basket, volley et tennis, sur l'ancienne dalle du terrain de tennis.

Le conseil municipal prend note du présent compte-rendu et valide les propositions retenues par la commission.

#### **Délibération CM2021-163 : Bouygues Télécom : Mise en service du réseau 5G sur l'antenne-relais située au stade**

Le maire informe le conseil municipal que Bouygues Télécom prévoit de convertir la bande de fréquence 2100 MHz déjà présente sur le site mobile de la Commune, en 5G.

Concrètement, pour proposer cette nouvelle technologie, dans les semaines et mois à venir, une adaptation logicielle sera réalisée sur les antennes-relais existantes au stade municipal. La date prévisionnelle de mise en service de la 5G est prévue le 30 novembre 2021.

#### **Délibération CM2021-164 : Informations et questions diverses : Stationnement des tracteurs sur l'estran, Projet école, Curage des fossés, Sécurisation de la RD 650, Remerciements,**

##### **Stationnement des tracteurs sur l'estran**

Une concertation a eu lieu avec la DDTM concernant le projet de convention d'utilisation temporaire du domaine public maritime pour la mise en place des deux aires de stationnement pour les tracteurs des

pêcheurs plaisanciers sur l'estran de Surtainville. Certains points ont été modifiés par rapport au projet initial surtout la matérialisation des aires sur l'estran.

La signature de cette convention devrait bientôt se concrétiser.

#### Projet de rénovation de l'école

Le maire informe les membres du conseil municipal qu'elle a rencontré avec l'adjoint, Mr LARONCHE Sébastien, le directeur et la responsable de l'unité scolaire du pôle de proximité des Pieux, au sujet du projet de rénovation de l'école.

Afin de définir le projet, une étude de programmation devrait être mise en place par le pôle de proximité des Pieux, après l'accord à l'unanimité, des membres du service commun « scolaire ». Une réflexion devra également être envisagée avec l'Education Nationale, l'équipe pédagogique de l'école de Surtainville et la Ligue de l'enseignement, avec la création d'un groupe de travail au sein du conseil municipal.

#### Curage des fossés

Le maire informe le conseil municipal que les travaux de curage des fossés n'ont toujours pas commencé, car actuellement la mairie n'a reçu qu'un seul devis. Une autre entreprise devrait transmettre prochainement sa proposition.

#### Sécurisation RD 650

Une rencontre est prévue en mairie avec l'Agence Technique Départementale du Cotentin le lundi 25 octobre 2021 au sujet du projet de sécurisation de la route départementale 650, entre Barneville-Carteret et Les Pieux.

#### Questions et informations diverses

- Mme LE BRUN Bernadette signale que le broyage sur la RD 117 n'a pas été effectué par l'Agence Technique Départementale du Cotentin, sur la route du Brisay, entre le giratoire et le carrefour avec la voirie communale n°1. Cette information sera transmise à cette agence.

- Suite à l'envoi du planning des travaux d'aménagement du Bourg, Mme LE BRUN Bernadette demande si les travaux vont bien commencés en mars 2022. Le maire répond qu'en principe le commencement des travaux est prévu ainsi, mais que cela dépendra de la signature du marché public entre la communauté d'agglomération du Cotentin et les entreprises retenues.

- Mme LEGAY Aurélie informe le conseil municipal qu'un feu de végétaux a eu lieu dans le village de la Plage samedi dernier. Le maire signale qu'elle s'est rendue sur place afin de signifier à l'administré que le brûlage des végétaux était interdit sur toute la Commune et que les déchets verts devaient être déposés à la déchetterie des Pieux.

- Mr LACROIX Olivier, adjoint, informe le conseil municipal que les commissions communales « Environnement - Cours d'eau - Voirie » et « Agricole - Réaménagement foncier - Urbanisme » auront lieu début octobre 2021.

La séance est levée à 22 h 20.

Délibéré à Surtainville, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire  
Odile THOMINET

